



RÈGLES DE VIE AU SEIN DE LA SECTION:

Tout engagement est régi par des règles qu'il est bon de connaître et surtout de respecter

1- L'adhésion à l'Association Sportive Ambarésienne implique l'approbation des Statuts du Club et son Règlement Intérieur, consultables au Siège. Elle implique des droits et des devoirs.

1.1- En conformité avec les textes de la **Fédération Française de Gymnastique**, tout adhérent à l'Association Sportive Ambarésienne **Section Gymnastique Artistique sera licencié à cette même Fédération. Aucun adhérent non licencié ne sera admis.**

2- L'adhésion n'est effective qu'après présentation (pour les majeurs) d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique artistique**, obtenu chez un médecin traitant ou au Centre de Santé, ou (pour les mineurs) **du questionnaire de santé** et du **règlement de la cotisation annuelle, non remboursable**, et après accord du Bureau de l'Association.

2.1- Calcul du coût de l'adhésion : le coût de l'adhésion est le résultat de l'addition du prix de la **licence à la Fédération Française de Gymnastique et de la cotisation à la Section**. La licence intègre une part d'assurance fédérale obligatoire.

3- La responsabilité du club n'est engagée que lorsque les parents ou représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition, ou s'ils ont signé une décharge. Sans décharge de leur part, les parents devront venir chercher leur enfant sur le lieu de l'entraînement.

4- Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé une autorisation. Les enfants attendront obligatoirement leurs parents dans la salle d'entraînement.

5- Nous demandons à tous nos adhérents, pour le bon fonctionnement de l'association et dans l'intérêt de tous, de nous signaler tout retard, ou absence le plus rapidement possible.

5.1- L'absence répétée, non justifiée, fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.

6- Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section, après avoir été entendu par la commission de discipline.

6.1 L'Activité Petite Enfance étant pratiquée dans la salle de motricité de l'Ecole Maternelle Philippe Madrelle, il est formellement interdit de s'introduire ou de divaguer dans d'autres lieux que ceux réservés à notre Section. **Seuls seront accessibles : le hall d'entrée, le couloir menant à la salle de motricité, la salle de motricité et les toilettes faisant face à la salle de motricité.**

6.2- La propreté des locaux mis à notre disposition devra être respectée par tous, ainsi et pour l'activité baby-gym tout le monde devra se déchausser avant d'entrer dans la salle de motricité. **Tout aliment, boisson, bonbon y sera interdit. Toutefois, une petite bouteille d'eau pourra être conservée et utilisée.**

6.3- Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte de l'école.

6.4- Il est interdit de toucher un autre matériel que celui utilisé lors de la séance

7- En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.

8- Les adhérents engagés en compétitions devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.



9- Une tenue de gymnastique correcte est obligatoire aux entrainements. De plus les cheveux devront être attachés (barrettes, élastiques, chouchous).

9.1- Les adhérents sont dans l'obligation de porter la tenue du club en compétition et lors des manifestations internes.

9.2- Les adhérents engagés en compétitions sont tenus de participer obligatoirement à toutes les compétitions prévues dans leur catégorie, sauf cas de force majeure. Pour tous, la présence lors des galas et compétitions internes est indispensable.

10- Les bijoux sont interdits. La section ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol.

11- La présence des parents pendant les heures de cours est interdite sauf pour l'activité baby-gym pour les enfants jusqu'à 3 ans où la présence d'un référent est obligatoire.

12- Tout sportif, compétitif ou non, peut être contrôlé à tout moment quant à l'utilisation de substances interdites. Lors de la prise de certains médicaments, une vérification de la présence d'une mention signalant que la substance peut entraîner une réponse positive au contrôle anti dopage est à effectuer (voir documents disponible sur les lieux d'entraînement).

13- L'utilisation du téléphone portable n'est pas autorisée pendant les entrainements.

14- L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée, en fonction des contraintes des dirigeants, par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, par téléphone (sms, appel) ou encore par mail, sauf cas de force majeure.

15- Merci de bien vouloir noter que la salle de motricité de l'école maternelle Philippe Madrelle et la salle polyvalente ne nous appartiennent pas. Il est donc possible que certains entrainements soient annulés pour d'autres manifestations diverses. Cela ne pourra en aucun cas entraîner un remboursement de la cotisation annuelle.

16- Toutes les activités sont **encadrées par des monitrices/entraîneurs formés** par la **Fédération Française de Gymnastique**. Celles-ci **pourront être secondées** par des **aides dans le cadre des textes de la Fédération française de Gymnastique**.

17- Au sein de la Section Gymnastique Artistique, **Toutes les activités sont** pratiquées suivant les **règles et modalités** instaurées par la **Fédération Française de Gymnastique** en fonction de la catégorie et l'âge des adhérents(es).

18- Pour son **Activité petite Enfance**, la **Section Gymnastique Artistique a fait le choix de la qualité** :

18.1- Le **matériel** mis à la disposition des enfants a été choisi *dans le haut de gamme*. **Celui-ci devra être respecté**.

18.2- La **tranquillité** des enfants devra être **respectée**, aussi, les **téléphones portables** devront être **éteints**. Les **spectateurs** ne seront pas autorisés dans la salle de motricité et devront rester dans le couloir.

18.3- Dans l'intérêt des enfants, **l'assiduité et le respect des horaires** sont recommandés.

18.4- Il n'y a pas de tenue club obligatoire pour l'Activité Petite Enfance, toutefois il faudra que les enfants portent une tenue propre et adaptée à la pratique sportive, **short et tee-shirt ou survêtement** par exemple dans laquelle ils seront à leur aise afin de pratiquer leur activité sans être limités dans leurs mouvements. Robes et jupes sont à éviter. Les cheveux longs devront être attachés. Les bijoux sont interdits. **L'hygiène sera irréprochable**.

18.5- La **Section Gymnastique Artistique** ayant obtenu le **Label Petite Enfance** de la Fédération Française de Gymnastique, des **auditeurs de la FFG** pourront contrôler les séances.

19- Les enfants de l'Activité Petite Enfance participeront au **gala de fin de saison** qui se déroule généralement le dernier samedi de juin (la date sera communiquée au cours de la saison).

20- La Section Gymnastique Artistique effectuera en fin de saison un sondage par voie électronique dans le but de recueillir vos retours sur les activités.



SAISON 2024-2025

Les activités gym (compétition ou loisir), GAC, Team Gym, gym adultes et gym+ se déroulent dans la **salle Polyvalente**, avenue Pierre Barre à Ambarès - située en face du collège C. Massé.

Responsable Technique : AUDINETTE Emmanuelle : 07.68.11.94.53 email : rt.gymnastique@asambares.fr

L'activité Baby-gym se déroule dans la salle de motricité à **l'Ecole maternelle Philippe Madrelle** - 16 avenue de l'Europe à Ambarès

Responsable Petite Enfance section BABY-GYM : AUDINETTE Isabelle : 06.26.12.02.56 email : baby.gymnastique@asambares.fr

Pour l'année 2024/2025, la cotisation s'élève à

| | | |
|-------------------------------|----------------|----------------------------------|
| » BABY GYM | 205 € | 1 fois/semaine |
| » GAF LOISIR | 215 € | 1 fois/semaine |
| » GAF PRE POUSS ET MINI POUSS | 215 € | 1 fois/semaine |
| » GAF COMPET FED | 225 € | 2 fois/semaine |
| » GAF COMPET ADOS PERF | 240 € | 3 fois/semaine |
| » GAF COMPET POUSSINES PERF | 275 € | 5 fois /semaine |
| » GAC loisir | 215 € | 1 fois/semaine |
| » GAC compet | 225 € | 2 fois/semaine |
| » TEAM GYM COMPET | 225 € | 2 fois/semaine |
| » GYM + | 150 € ou 185 € | 1 fois/semaine ou 2 fois/semaine |
| » GYM ADULTE | 145 € ou 180 € | 1 fois/semaine ou 2 fois/semaine |

A partir du 2^{ème} enfant (ou membre de la même famille) une remise de 14 € sera appliquée.

Vous disposerez d'1 cours d'essai (2 pour la baby-gym) durant lequel vous pouvez à tout moment vous désinscrire.

Si vous confirmez la poursuite des cours, **la cotisation devra nous être donnée dès le début de la saison.**

Il est **inutile de contracter une assurance supplémentaire**, la **Fédération Française de Gymnastique** assurant obligatoirement tous nos adhérents par le biais de la licence. Néanmoins, la FFG vous proposera, par mail, la possibilité de souscrire à des garanties optionnelles.

Si nécessaire et pour contribuer à la réalisation des costumes du gala de fin de saison, une participation financière pourra vous être demandé.

PAIEMENT DE LA COTISATION

Vous voudrez bien noter qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt en cours de saison, sauf en cas de force majeure.

Vous avez la possibilité de régler votre licence en paiements échelonnés avec un maximum de 3 échéances.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous en informer dès l'inscription.

En cas de règlement par **chèques vacances, chèques sport**, 5 € de frais de traitement seront exigés.

Pour information, la cotisation doit être réglée dans son intégralité au 31/01

Dans le cas contraire, la gymnaste se verra refuser l'accès à la salle

Retrouvez nous également sur :

 AS Ambarès Gymnastique

 AS Ambarès Gymnastique

 gymnastique.asambares.fr

Association Sportive Ambarésienne

Siège Social – Services Administratifs - Direction

Complexe Sportif Lachaze – 8 Avenue de Grandjean – 33440 Ambarès et Lagrave
Association Loi 1901 – RNA n°W332 006 440 – Code APE : 9312Z – SIRET : 326 380 003 000 11